



# Rapport sur le marché du travail

## Données et chiffres sur le marché du travail dans le canton de Berne

4<sup>e</sup> trimestre 2023

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement | Office de l'assurance-chômage et Office de l'économie 17.01.2024



## Impressum

### Éditeur

Office de l'assurance-chômage  
Lagerhausweg 10  
3018 Berne

Office de l'économie  
Münsterplatz 3a  
3011 Berne

### Contact

+41 31 633 45 34  
info.awi@be.ch  
[www.be.ch/donnees-economiques](http://www.be.ch/donnees-economiques)

### Rédaction

Silvia Kollar-Jakob

### Photo

© iStock

© Office de l'assurance-chômage et Office de l'économie, janvier 2024 ;  
Reproduction autorisée avec mention de la source

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Résumé</b>	<b>4</b>
1.1	Évolution économique	4
1.2	Chômage	5
1.3	Faillites, licenciements et réduction de l'horaire de travail	5
1.4	Surveillance du marché du travail	5
1.5	Perspectives	6
<b>2.</b>	<b>Situation sur le marché du travail</b>	<b>7</b>
2.1	Chômage	7
2.2	Faillites et licenciements collectifs	10
2.3	Réduction de l'horaire de travail, intempéries	12
2.4	Obligation d'annoncer les postes vacants	13
<b>3.</b>	<b>Surveillance du marché du travail</b>	<b>15</b>
3.1	Travailleurs étrangers	15
3.2	Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE)	16
3.3	Procédures et sanctions	18
3.4	Commission cantonale du marché du travail (CCMT)	19

## 1. Résumé

### 1.1 Évolution économique

#### 4<sup>e</sup> trimestre 2023

Au second semestre 2023, la croissance de l'économie suisse n'aura probablement été que timide. Après une progression modérée du produit intérieur (PIB) au troisième trimestre, les indicateurs ont évolué à des niveaux inférieurs à la moyenne au quatrième trimestre. Le tableau qu'ils dépeignent est toutefois contrasté : alors que l'indice des directeurs d'achat (PMI) du secteur des services en Suisse laisse présager une expansion modeste, celui de l'industrie signale une baisse de la production à court terme. Quant à l'inflation, elle a poursuivi sa décrue ces derniers mois pour s'établir à 1,7 % en décembre.

Après une période exceptionnellement faste sur le marché du travail suisse, marquée par des taux de chômage à des planchers record durant les trois premiers trimestres 2023, le chômage a repris une trajectoire légèrement haussière au quatrième trimestre. En décembre 2023, le canton de Berne comptait 9242 demandeuses et demandeurs d'emploi, ce qui représente un taux de chômage toujours très bas de 1,7 % (CH : 2,3 %). Comparativement à l'année précédente (chiffres à décembre 2022), ce taux est quelque peu en hausse. En décembre 2023, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières s'est établi à 1,5 %, soit nettement en-deçà de son niveau précédant la crise liée au coronavirus en février 2020 (1,8 %).

#### Rétrospective

Au troisième trimestre 2023, le PIB réel de la Suisse a affiché une progression inférieure à la moyenne comparativement au trimestre précédent (corrigé des effets des événements sportifs : +0,3 %), durant lequel il avait reculé de 0,1 % (corrigé des effets des événements sportifs : -0,1 %). Le contexte international reste délicat, d'où une stagnation de la création de valeur dans l'industrie. Cette création de valeur a surtout progressé dans le secteur de la chimie et de la pharmacie (+1,2 %), sous l'effet du dynamisme des exportations et des chiffres d'affaires. Toutefois, l'évolution au troisième trimestre 2023 a été seulement modérée dans les secteurs de l'industrie plus sensibles à la conjoncture, comme la construction mécanique et la construction métallique. Portée par le commerce de transit, l'exportation de marchandises a en revanche connu une forte croissance (+6,2 %). Quant au secteur des services, il reste un facteur de soutien, mais l'évolution des différentes branches a été inégale au troisième trimestre. Avec -3,7 %, la restauration a ainsi subi sa première baisse depuis plus de deux ans. La consommation publique a affiché une croissance en ligne avec la moyenne, tandis que la consommation privée n'a que marginalement progressé. Les investissements dans la construction ont été faibles, et ceux dans les biens d'équipement ont décliné pour le deuxième trimestre consécutif.

Au troisième trimestre 2023, l'emploi a gagné 0,1 % par rapport au trimestre précédent (chiffre corrigé des effets saisonniers). Il a augmenté de 1,9 % (+102 300 postes) par rapport au même trimestre de l'année précédente. Le pays compte désormais 5,465 millions d'emplois. Dans l'industrie, l'emploi a connu une progression seulement modérée de 1,3 % en une année (+15 100 emplois). À l'inverse, le secteur des services a bénéficié d'une croissance robuste des emplois en comparaison annuelle, avec 2,1 % (+87 200 postes). C'est dans l'hôtellerie-restauration que la hausse a été la plus marquée en termes relatifs, comme ce fut le cas chaque trimestre depuis la fin de la crise liée au coronavirus (+15 400 postes, +6 %). Le secteur de la construction au contraire occupe la fin du classement, avec une croissance de 0,6 % (+2000 postes). Au troisième trimestre 2023, l'emploi a augmenté dans toutes les grandes régions de Suisse. L'espace Mittelland compte désormais 1,1110 million d'emplois, soit une augmentation de 1,8 % par rapport au même trimestre de l'année précédente (+20 000 postes). L'emploi a progressé de 1,9 % (+5000 postes) dans le secteur industriel et de 1,8 % (+15 000 postes) dans celui des services.

On recense en Suisse 10 000 postes vacants de moins qu'au même trimestre de l'année précédente (-8,1 %).

## 1.2 Chômage

	Décembre 2023		Décembre 2022		Différence déc. 2023/2022		Mois de déc. 2012 – 2022	
		Taux		Taux	Points de pourcentage		Minimum	Maximum
<b>Chômeurs</b>								
Suisse	106 859	2.3%	96 941	2.1%	9 918	0.2	2.1%	3.6%
Canton de Berne	9 242	1.7%	8 710	1.6%	532	0.1	1.6%	3.0%
<b>Âge BE</b>		Taux		Taux				
15-24 ans	1 011	1.7%	851	1.5%	160	0.2	1.5%	3.6%
25-49 ans	5 614	1.8%	5 107	1.7%	507	0.1	1.7%	3.2%
50 ans et plus	2 617	1.3%	2 752	1.4%	-135	-0.1	1.4%	2.5%
<b>Durée BE</b>		Part		Part				
1-6 mois	6 422	69.5%	5 789	66.5%	633	3.0	5 789	10 403
7-12 mois	1 932	20.9%	1 655	19.0%	277	1.9	1 655	4 073
> 1 an	888	9.6%	1 266	14.5%	-378	-4.9	1 112	3 074
<b>Demandeurs d'emploi</b>		Taux		Taux				
Suisse	176 979	3.8%	167 904	3.7%	9 075	0.1	3.7%	5.7%
Canton de Berne	15 171	2.7%	14 854	2.7%	317	0.0	2.7%	4.4%

Source : SECO

## 1.3 Faillites, licenciements et réduction de l'horaire de travail

	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	3 <sup>e</sup> trimestre 2023	2 <sup>e</sup> trimestre 2023	Valeur max.
<b>Faillites (à partir de 5 employé-e-s) avec insolvabilité</b>				4 <sup>e</sup> trim. 2014
Nombre de faillites annoncées	2	3	7	24
Nombre de licenciements	185	120	71	530
<b>Licenciements collectifs</b>				3 <sup>e</sup> trim. 2017
Nombre de cas annoncés	4	5	3	5
Nombre de licenciements	150	95	149	332
<b>Réduction de l'horaire de travail</b>				1 <sup>e</sup> trim. 2020
Nombre de réductions de l'horaire de travail annoncées				19 165
Personnes potentiellement concernées				224 749

Source : Office de l'assurance-chômage

Remarque concernant la réduction de l'horaire de travail :

– Suite à un changement de système, les chiffres à compter d'avril 2023 ne sont pas encore disponibles.

## 1.4 Surveillance du marché du travail

En 2023, 925 contrôles ont été effectués sur mandat des commissions paritaires dans les branches avec une convention collective de travail et 1235 contrôles dans les branches dépourvues de convention collective de travail. 603 contrôles ont été menés dans le cadre de la lutte contre le travail au noir. En 2023, la Surveillance du marché du travail du canton de Berne a prononcé 359 sanctions pour infraction à la loi sur les travailleurs détachés.

## 1.5 Perspectives

Le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance nettement en-deçà de la moyenne pour la Suisse en 2024, avec une progression du PIB corrigé des événements sportifs de 1,1 % (prévisions de septembre 2023 : 1,2 %), contre 1,3 % en 2023 (prévisions de septembre 2023 : 1,3 %). L'économie suisse connaîtrait donc une croissance nettement inférieure à la moyenne pour deux années consécutives, mais sans entrer en récession. Cette anticipation part de l'hypothèse qu'il n'y aura pas de pénurie d'énergie entraînant des arrêts de production généralisés pendant l'hiver 2023/2024. Les risques liés à l'environnement monétaire restent un facteur déterminant.

En 2024, c'est en particulier la dynamique timide de la zone euro qui devrait freiner les secteurs plus exposés de l'économie d'exportation suisse. Au vu de la diminution dans l'utilisation des capacités et du renchérissement des coûts de financement, les investissements devraient afficher une évolution atone. La consommation privée devrait continuer d'apporter un certain soutien. L'emploi progressera sans doute encore, mais plus faiblement qu'escompté jusqu'ici. Sous l'effet de l'affaiblissement conjoncturel, le taux de chômage devrait atteindre 2,3 % en moyenne annuelle pour 2024, après une augmentation à 2,0 % en 2023. De manière similaire à d'autres pays, la Suisse a vu son inflation décroître : après s'être inscrite à 2,1 % en 2023, elle est attendue à 1,9 % en 2024.

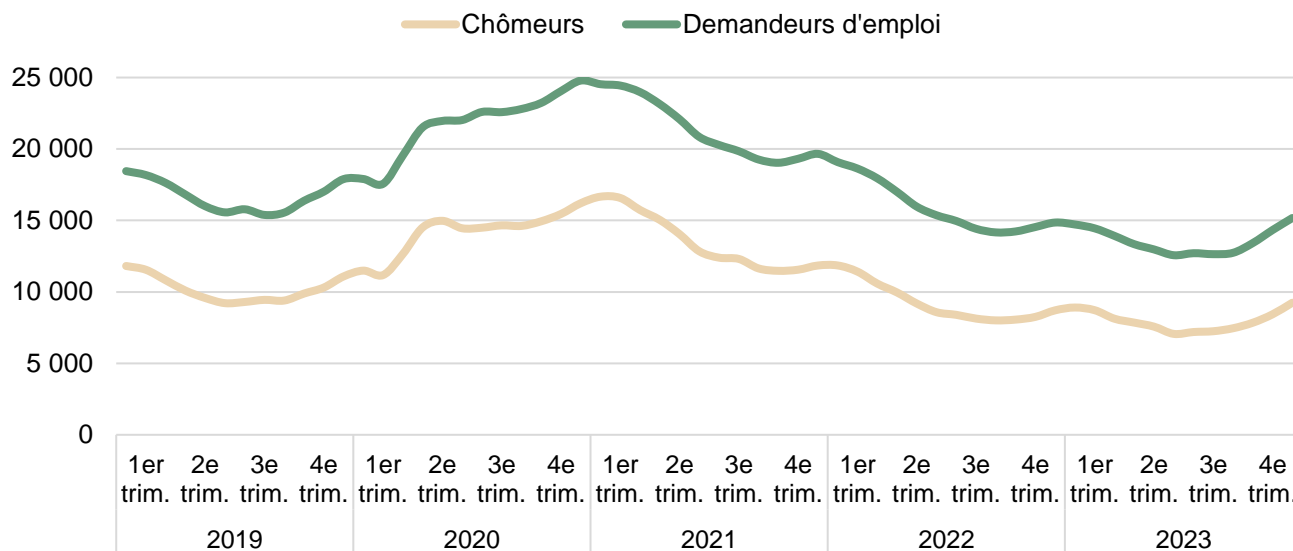
Les prévisions n'anticipent pas une inflation beaucoup plus faible (1,1 %) avant 2025. Sur fond de reprise progressive de l'économie mondiale, et en particulier européenne, le Groupe d'experts de la Confédération table sur une croissance du PIB suisse corrigé des événements sportifs de 1,7 % pour 2025 avec un chômage annuel moyen de 2,5 % (cf. les prévisions conjoncturelles du SECO du 13 décembre 2023).

D'après les estimations de l'Office de l'économie, l'évolution conjoncturelle dans le canton de Berne est fortement tributaire de la situation économique mondiale. Les perspectives de croissance pour l'économie mondiale demeurent modestes ces prochains trimestres. Pour l'économie d'exportation suisse, les risques découlent de l'évolution conjoncturelle en Allemagne (récession dans l'industrie) et en Chine (crise immobilière, endettement élevé) ainsi que de l'appréciation du franc suisse. En outre, une légère remontée de l'inflation est anticipée en Suisse ces prochains mois, en raison du renchérissement de l'électricité et des loyers combiné à une hausse de la TVA. Ces facteurs brideront probablement la croissance économique dans le canton de Berne, et le PIB devrait croître à un rythme clairement inférieur à la moyenne. Sous l'influence d'effets saisonniers, le chômage progressera quelque peu au premier trimestre 2024, tout en restant à un niveau très bas.

## 2. Situation sur le marché du travail

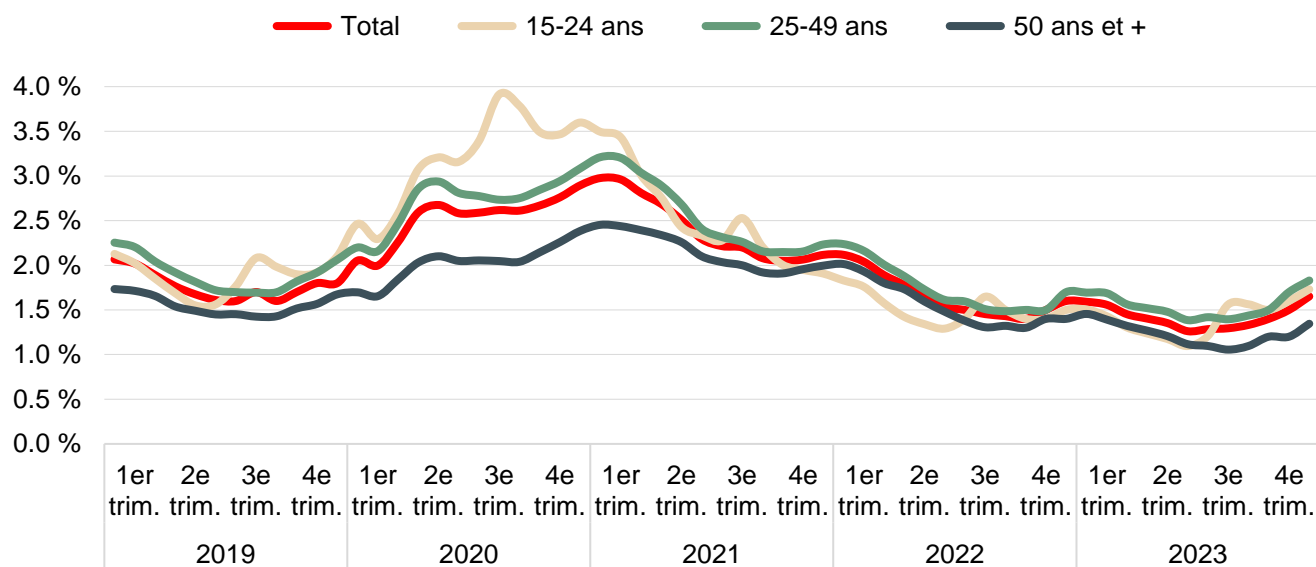
### 2.1 Chômage

Fig. 1 Évolution du chômage, canton de Berne, 2019 – 2023



Source : SECO

Fig. 2 Taux de chômage par âge, canton de Berne, 2019 – 2023



Source : SECO

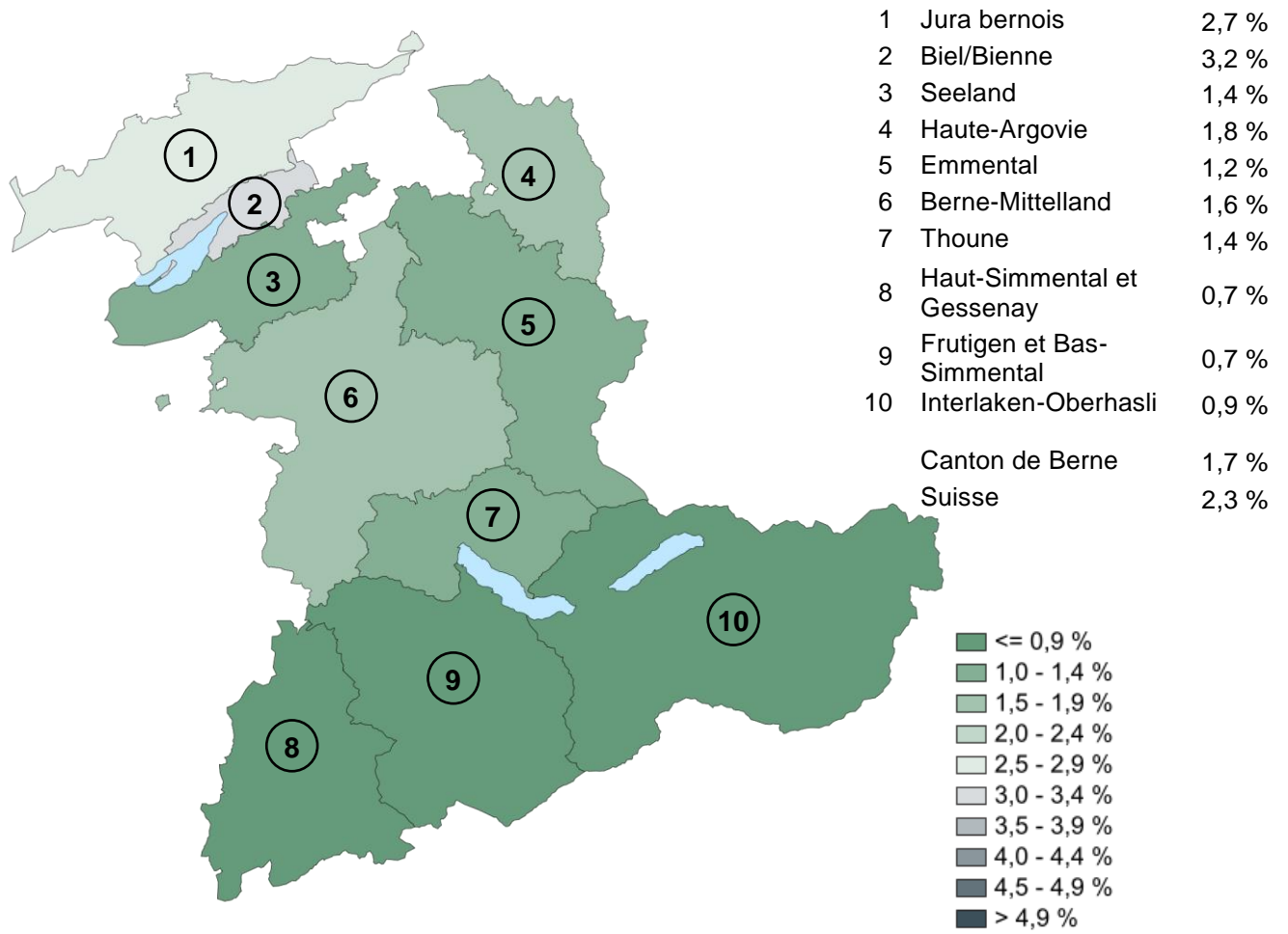
Remarques :

Calcul du taux de chômage :

- 2019 : personnes actives selon le SECO basées sur le pooling du relevé structurel 2015-2017

- depuis janvier 2020 : personnes actives selon le SECO basées sur le pooling du relevé structurel 2018-2020.

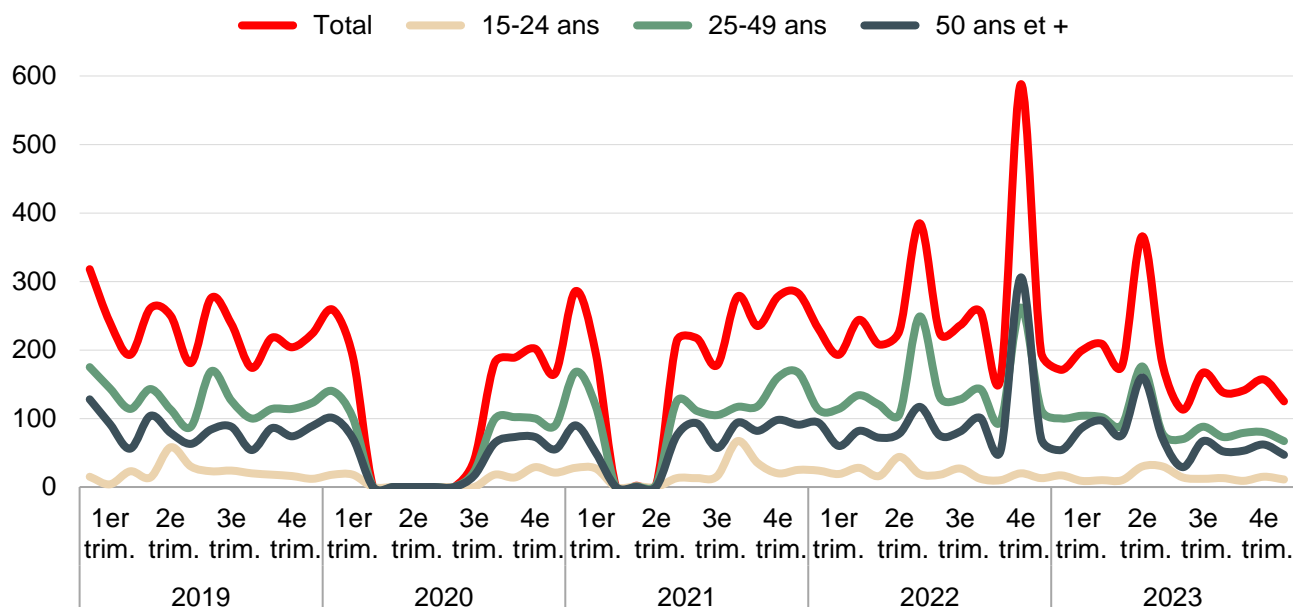
**Fig. 3 Taux de chômage dans les arrondissements administratifs, décembre 2023**



Source : SECO



**Fig. 4** Personnes en fin de droit, canton de Berne, 2019 – 2023

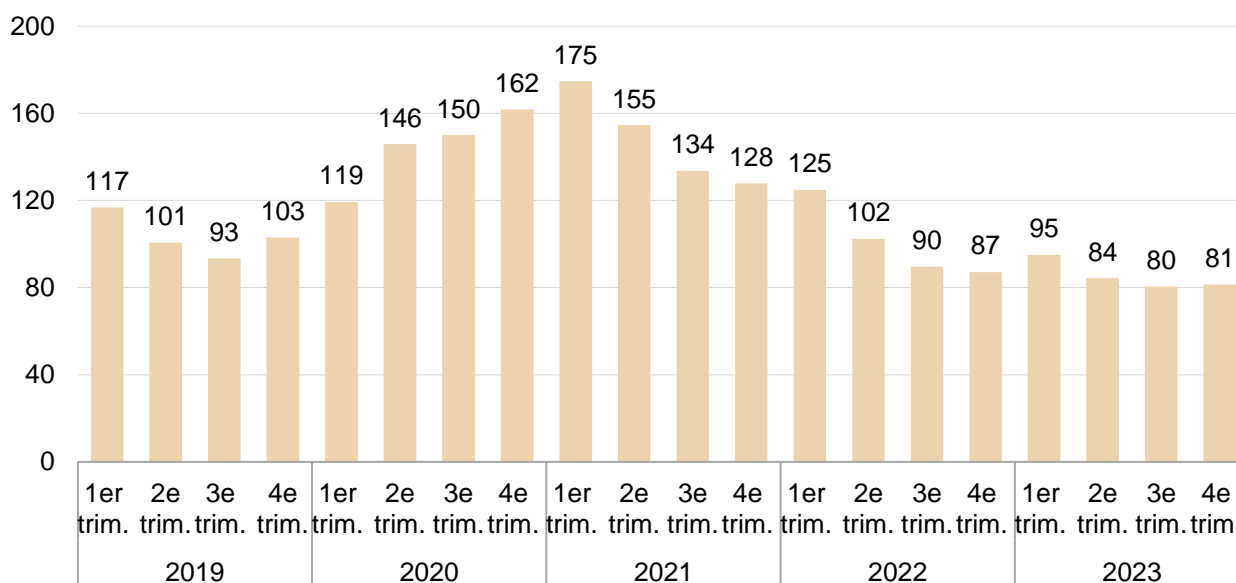


Source : SECO

Remarques :

- Les chiffres du trimestre 2023 en cours sont provisoires.
- Toute personne assurée qui n'avait pas encore épuisé son droit aux indemnités journalières au 1<sup>er</sup> mars 2020 a reçu 120 indemnités journalières supplémentaires au plus pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020.
- Les personnes assurées qui avaient encore droit aux prestations au 1<sup>er</sup> mars 2021 ont reçu 66 indemnités journalières supplémentaires pour la période allant de mars à mai 2021. Les droits des personnes assurées âgées d'au moins 60 ans, dont le droit aux indemnités journalières de l'assurance-chômage (AC) arrivait à échéance entre les mois de janvier et de juin 2021 et qui ont cotisé à l'AVS pendant 20 ans, ont été prolongés jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Ces personnes ont donc eu droit aux autres prestations de l'AC (indemnités journalières supplémentaires et prolongation du délai-cadre jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2021).
- 2022 : Le pic d'arrivées en fin de droit observé en novembre 2022 s'explique par le nombre des personnes qui se sont retrouvées au chômage lors de la première vague de COVID-19 (de mars à août 2020) et qui ont ouvert un nouveau délai-cadre durant cette période. Parallèlement à la prolongation exceptionnelle du délai-cadre d'indemnisation de neuf mois au maximum pour les indemnités journalières COVID, elles ont perdu leur droit aux indemnités de chômage (IC) à la fin du mois de novembre 2022. Le nombre élevé des arrivées en fin de droit est la conséquence d'arrivées en fin de droit différées et non pas d'arrivées en fin de droit supplémentaires.

**Fig. 5 Indemnités de chômage des caisses de chômage publiques et privées en millions de francs, canton de Berne, 2019 – 2023p**



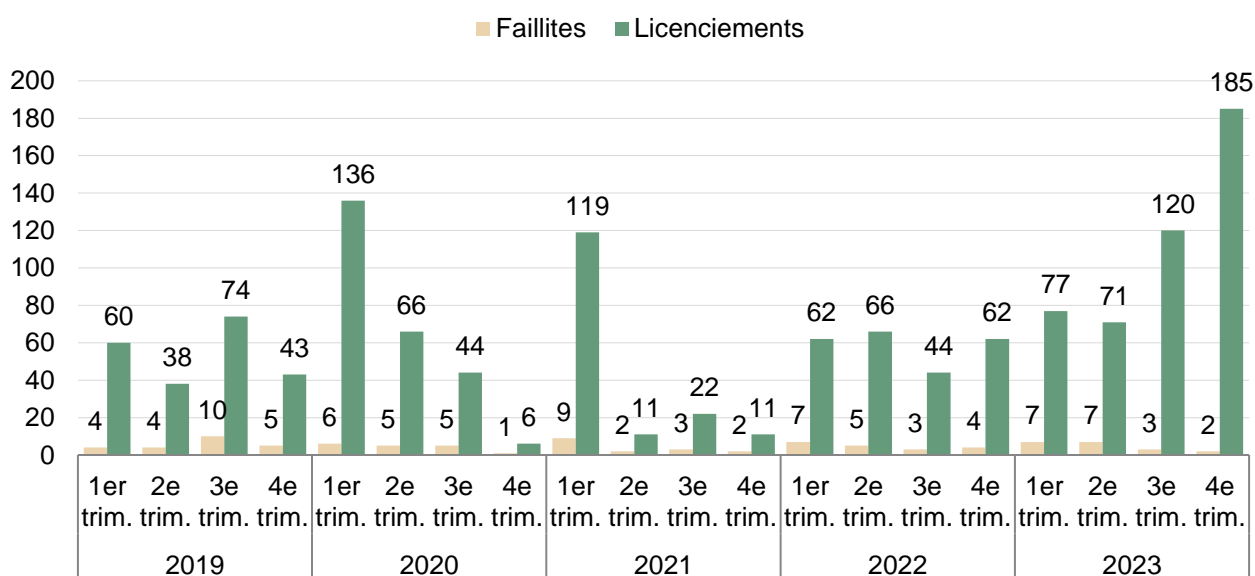
Source : SECO

Remarque :

– p : les chiffres de l'année 2023 sont provisoires.

## 2.2 Faillites et licenciements collectifs

**Fig. 6 Nombre de faillites (à partir de 5 employé-e-s) avec insolvabilité et licenciements associés, canton de Berne, 2019 – 2023p**

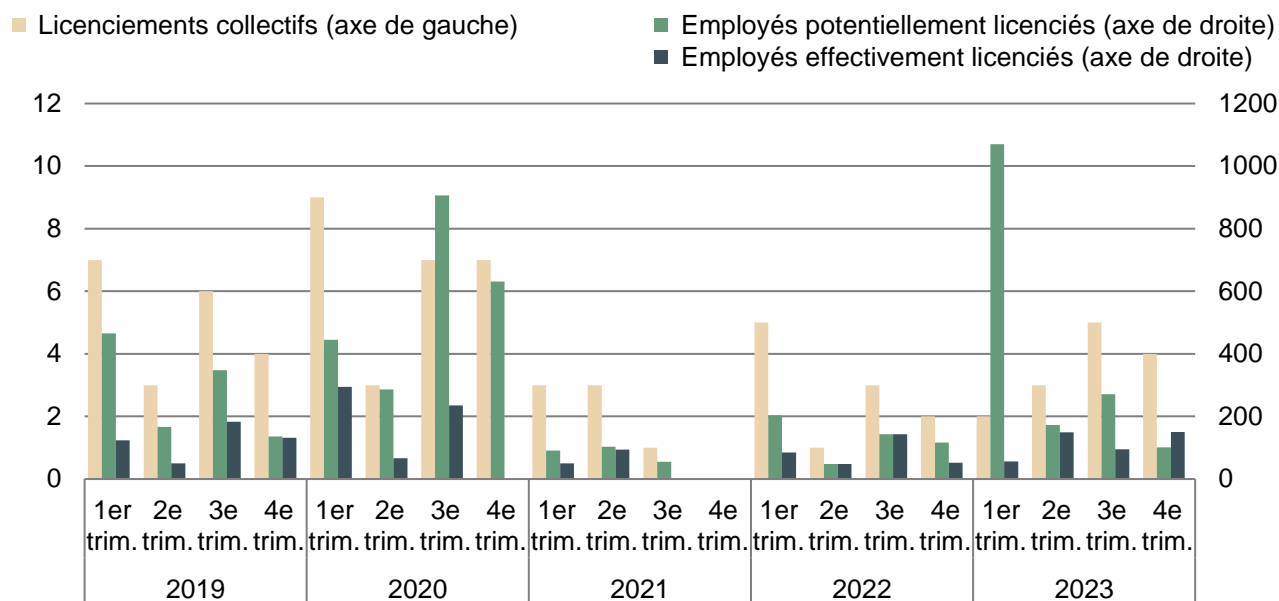


Source : Office de l'assurance-chômage

Remarque :

– p : les chiffres de l'année 2023 sont provisoires.

**Fig. 7 Licenciaments collectifs, canton de Berne, 2019 – 2023p**



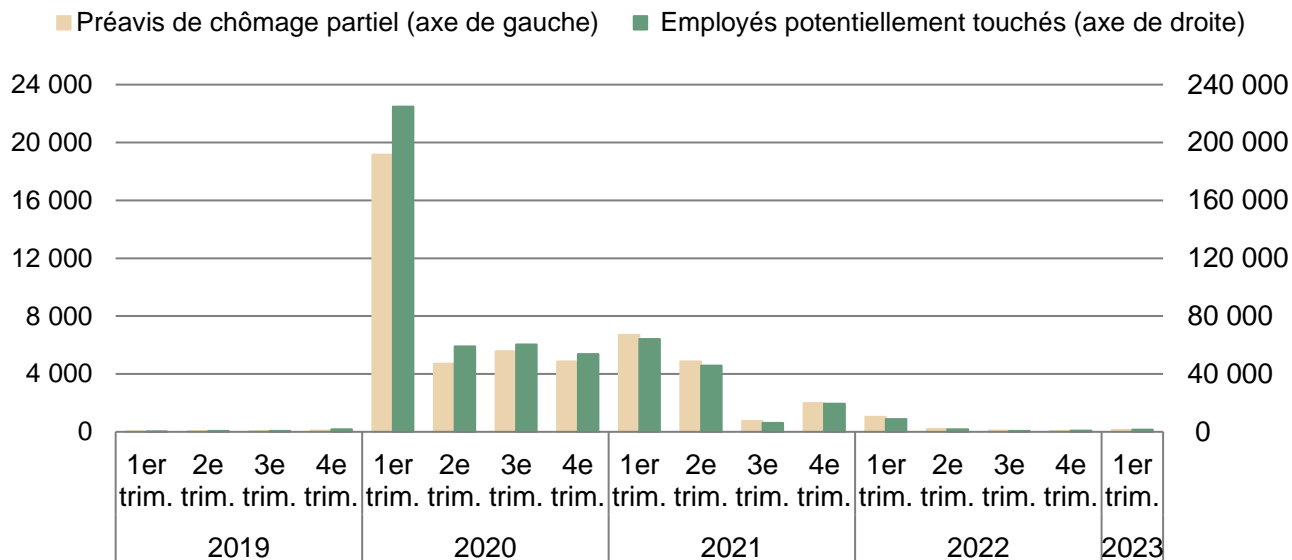
Source : Office de l'assurance-chômage

Remarques :

- p : les chiffres de l'année 2023 sont provisoires.
- 1<sup>er</sup> trimestre 2019 : dans un cas, 300 collaboratrices et collaborateurs menacés de licenciement car leurs postes doivent être supprimés dans un délai de cinq ans (fluctuations naturelles, départs à la retraite et licenciements) ont été comptabilisés.
- 3<sup>e</sup> trimestre 2019 : dans un cas, plus de 500 collaboratrices et collaborateurs menacés de licenciement n'ont pas été comptabilisés car la plupart d'entre eux exercent l'activité concernée à titre accessoire (taux d'occupation d'environ 5 %), et n'ont donc pas droit aux indemnités journalières.
- 2<sup>e</sup> trimestre 2021 : dans un cas, 272 collaboratrices et collaborateurs menacés de licenciement n'ont pas été comptabilisés car la plupart d'entre eux exercent l'activité concernée à titre accessoire (taux d'occupation d'environ 4 %), et n'ont donc pas droit aux indemnités journalières.
- 3<sup>e</sup> trimestre 2021 : trois cas n'ont pas été pris en compte dans les statistiques : dans deux cas, 910 collaboratrices et collaborateurs ont vu leur contrat résilié pour cause de modification des conditions du contrat (système de rémunération des cadres), qui a été discutée avec les partenaires sociaux (internes et externes). Aucune démission n'est attendue de la part des collaboratrices et collaborateurs. Un cas concerne une fusion à l'issue de laquelle l'ensemble des 26 collaboratrices et collaborateurs ont été repris.
- 2<sup>e</sup> trimestre 2022 : deux cas pour un total de 467 collaboratrices et collaborateurs effectivement licenciés n'ont pas été pris en compte car la plupart d'entre eux exerçaient l'activité concernée à titre accessoire (taux d'occupation d'environ 20 %), et n'avaient donc pas droit aux indemnités journalières.

## 2.3 Réduction de l'horaire de travail, intempéries

**Fig. 8 Réduction de l'horaire de travail, nombre de préavis de réduction de l'horaire de travail et employé-e-s potentiellement touchés, canton de Berne, 2019 – 2023**

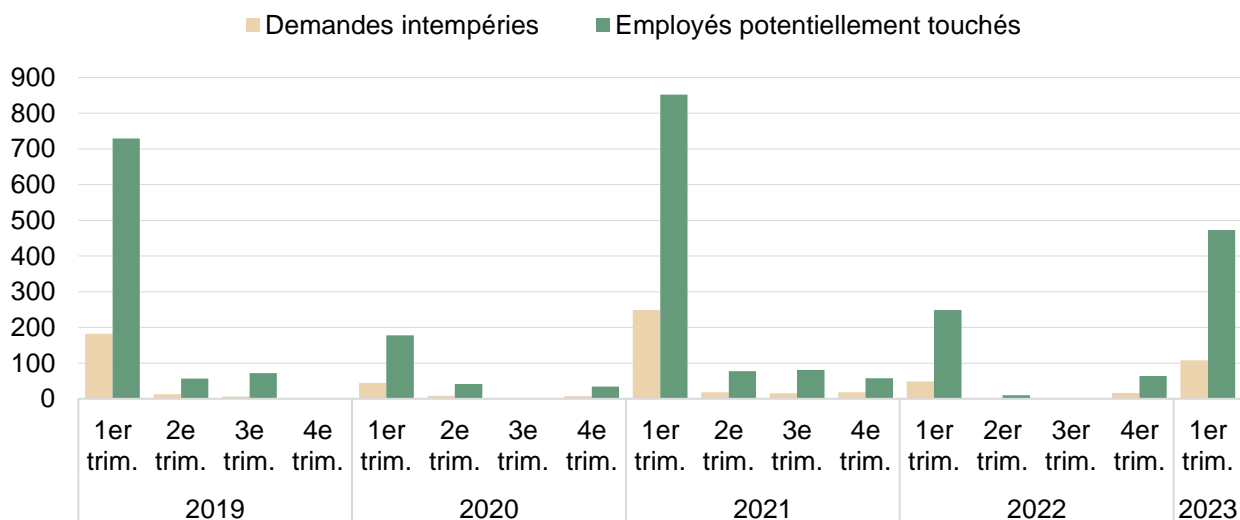


Source : Office de l'assurance-chômage

Remarques :

- Suite à un changement de système, les chiffres à compter d'avril 2023 ne sont pas encore disponibles.
- Jusqu'à fin août 2020, la durée maximale autorisée pour la réduction de l'horaire de travail a été prolongée de trois à six mois.
- À partir du 20 mars et jusqu'au 31 décembre 2021, les autorisations de réduction de l'horaire de travail ont été à nouveau valables six mois au lieu de trois.
- À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021, les autorisations n'ont plus été octroyées pour six mois pleins, mais seulement jusqu'au 31 décembre 2021.
- La suppression du délai de préavis et la prolongation jusqu'à six mois de la durée des autorisations de réduction de l'horaire de travail ont été maintenues du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

**Fig. 9 Indemnités en cas d'intempéries, nombre de demandes et personnes potentiellement touchées, canton de Berne, 2019 – 2023**



Source : Office de l'assurance-chômage

Remarque :

- Suite à un changement de système, les chiffres à compter d'avril 2023 ne sont pas encore disponibles.

## 2.4 Obligation d'annoncer les postes vacants

**Tableau 1 Annonces, postes vacants annoncés et retirés, canton de Berne, 2019 – 2023**

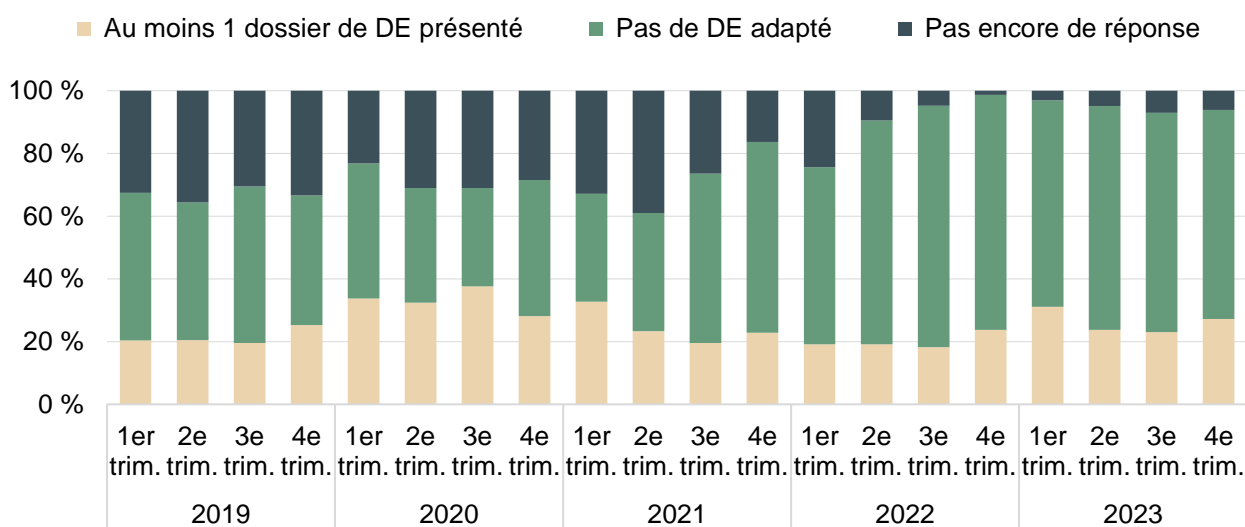
	2019	2020	2021	2022	2023			
	Total	Total	Total	Total	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
<b>Total des annonces</b>	<b>18 567</b>	<b>14 445</b>	<b>25 114</b>	<b>35 000</b>	<b>6 687</b>	<b>6 102</b>	<b>5 578</b>	<b>4 297</b>
Annonces soumises à l'obligation d'annonce	12 806	7 372	18 447	27 360	3 677	3 612	3 301	2 297
Annonces non soumises à l'obligation d'annonce	5 761	7 073	6 667	7 640	3 010	2 490	2 277	2 000
<b>Total des postes annoncés</b>	<b>31 656</b>	<b>29 567</b>	<b>47 993</b>	<b>63 533</b>	<b>13 219</b>	<b>11 998</b>	<b>10 796</b>	<b>8 457</b>
Postes avec obligation d'annonce	24 092	19 843	39 337	53 503	9 147	8 631	7 675	5 876
Postes sans obligation d'annonce	7 564	9 724	8 656	10 030	4 072	3 367	3 121	2 581
<b>Total des postes retirés</b>	<b>31 410</b>	<b>29 506</b>	<b>46 721</b>	<b>63 729</b>	<b>12 806</b>	<b>12 177</b>	<b>10 434</b>	<b>9 834</b>
Postes avec obligation d'annonce	23 993	19 805	38 082	53 587	9 498	8 605	7 427	6 785
Postes sans obligation d'annonce	7 417	9 701	8 729	10 142	3 308	3 572	3 007	3 049

Source : SECO

Remarques :

- Obligation d'annoncer les postes vacants : la liste de genres de professions soumises à l'obligation d'annonce à compter peut être consultée ici.
- Annonces : une annonce peut porter sur un ou plusieurs postes vacants avec obligation d'annonce (avec le même profil d'exigences) ou sur un ou plusieurs postes vacants sans obligation d'annonce (avec le même profil d'exigences).
- État des données : suite à la crise du coronavirus, l'obligation d'annonce ainsi que les tâches et les devoirs qui y sont liés pour les employeurs et le service public de l'emploi ont été suspendus du 26 mars au 7 juin 2020.

**Fig. 10 État du traitement des annonces obligatoires après trois jours ouvrés, canton de Berne, 2019 – 2023**

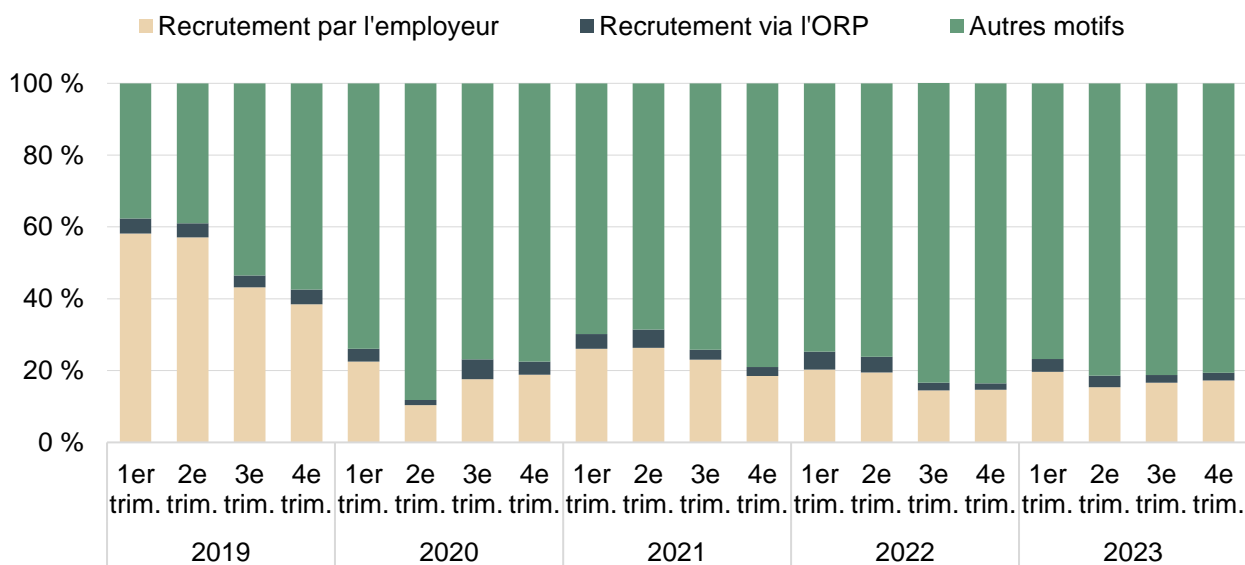


Source : SECO

Remarques :

- DE = demandeur d'emploi
- Les données ne sont disponibles que pour les annonces, pas pour les postes.

**Fig. 11 Retraits d'annonces de postes vacants soumis à l'obligation d'annonce en fonction du motif de retrait, canton de Berne, 2019 – 2023**



Source : SECO

Remarques :

- Recrutement par l'employeur, c.-à-d. indépendamment des propositions de l'ORP.
- Recrutement via l'ORP, c.-à-d. grâce aux propositions de l'ORP.
- Les données ne sont disponibles que pour les annonces, pas pour les postes.

**Tableau 2 Contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants, canton de Berne, 2022-2023**

	2022		2023		
	Total	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
Nombre de contrôles	1 157	257	697	706	372
Nombre d'avertissements	77	14	37	62	26
Nombre de dénonciations pénales	0	0	0	0	0

Source : Office de l'économie, procédure d'annonce SYMIC

Remarque :

- Les données concernant le contrôle de l'obligation d'annoncer les postes vacants sont disponibles depuis 2022.

### 3. Surveillance du marché du travail

#### 3.1 Travailleurs étrangers

**Tableau 3 Activités lucratives de courte durée soumises à déclaration, canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019	2020	2021	2022	2023			
	Total	Total	Total	Total	1 <sup>er</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim.
Travailleurs détachés	9 960	7 731	7 365	8 150	3 005	2 432	1 903	1 655
Prestataires de services indépendants	3 463	2 921	2 477	1 740	483	650	562	310
Prise d'emploi jusqu'à 90 jours chez un employeur suisse	9 496	8 528	10 039	12 336	3 989	3 695	3 446	1 901
<b>Total</b>	<b>22 619</b>	<b>19 180</b>	<b>19 881</b>	<b>22 226</b>	<b>7 477</b>	<b>6 777</b>	<b>5 911</b>	<b>3 866</b>

Source : SEM

**Tableau 4 Durées d'engagement annoncées, canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019		2020		2021		2022		2023	
	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée	Jours	Durée
Travailleurs détachés	104 880	11	88 510	11	80 033	11	81 351	10	82 659	9
Prestataires de services indépendants	70 918	20	82 861	28	73 097	30	27 770	16	27 614	14
Prise d'emploi jusqu'à 90 jours chez un employeur suisse	443 983	47	461 708	54	502 528	50	612 252	50	635 628	49
<b>Total</b>	<b>619 781</b>	<b>27</b>	<b>633 079</b>	<b>33</b>	<b>655 658</b>	<b>33</b>	<b>721 373</b>	<b>32</b>	<b>745 901</b>	<b>31</b>

Source : SEM, propres calculs

Remarques :

- Jours : nombre de journées de travail effectuées, durée : durée moyenne exprimée en jours
- Seules les données annuelles sont disponibles.

### 3.2 Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE)

**Tableau 5 Contrôles des mesures d'accompagnement, branches dépourvues de convention collective de travail à caractère obligatoire (sans CCT étendue), canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019	2020	2021	2022	2023		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 31.12.	Proportion
Construction, génie civil, second-œuvre	287,5	125,5	163	358	400	352	88,0%
Agriculture	64,5	111	42	100	120	43	35,8%
Industrie/artisanat	85,5	19	12	29	40	4	10,0%
Construction de machines	321	456	403,5	481,5	500	486	97,2%
Commerce de détail	254,5	156	148,5	150	250	191,5	76,6%
Services	457,5	282,5	111	196,5	180	101	56,1%
Location de services (sans CCT étendue) <sup>1</sup>	63,5	70	5	28	0	0	
Horticulture	99	70,5	21	48,5	80	24	30,0%
Économie domestique	44	64	12,5	23	60	5	8,3%
Transports	0	37,5	20	26	60	19	31,7%
Crèches / organisations d'accueil familial de jour	0	49	19	40	30	7	23,3%
Surveillance / sécurité	0	6	0	0	5	0	
Divers, y c. soins	0	26,5	1	21	25	2	8,0%
Activités de poste et de courrier	0	0	0	0	0	0	
Télécommunications	0	0	0	0	0	0,5	
Instituts de beauté	0	0	0	0	0	0	
Menuiserie (sans contrat)			215	240,5			
<i>Total intermédiaire avec location de services</i>	<i>1 677</i>	<i>1 473,5</i>	<i>1 173,5</i>				
<b>Total</b>	<b>1 613,5</b>	<b>1 403,5</b>	<b>1 168,5</b>	<b>1 742</b>	<b>1 750</b>	<b>1 235</b>	<b>70,6%</b>

Source : CMTBE

Remarques :

- Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne
- Les contrôles portant sur la location de services sont comptabilisés dans le total des groupes de branches dans lesquelles les missions ont été effectuées.
- Pour les prestataires de services étrangers, une personne contrôlée correspond à 0,5 contrôle. En revanche, pour les prestataires de services suisses, une personne contrôlée correspond à un contrôle.
- Menuiserie : En 2021 et en 2022, la branche de la menuiserie était dépourvue de convention. Pour cette raison, les contrôles ont été mentionnés dans les statistiques des branches sans CCT étendue.



**Tableau 6 Contrôles des mesures d'accompagnement, branches avec convention collective de travail étendue (avec CCT étendue), canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019	2020	2021	2022	2023		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 31.12.	Proportion
Second œuvre Suisse romande <sup>1</sup>	0	20	16	38	55	6	10,9%
Boulangerie	0	0	0	1	0	0	
Secteur principal de la construction / construction en bois	233	177	163	168	201	125	62,2%
Coiffure <sup>1</sup>		33	24	40	20	20	100,0%
Plafonds et aménagement intérieur <sup>1</sup>		26	17	16	19	11	57,9%
Électricité	72	129	145	66	80	69	86,3%
Horticulture Jura bernois	0	0	0	0	4	4	100,0%
Enveloppe des édifices <sup>1</sup>		19	16	14	28	20	71,4%
Échafaudages <sup>1</sup>		15	14	8	14	15	107,1%
Installations techniques des bâtiments	102	130	84	106	155	101	65,2%
Isolation	36	27	33	27	58	28	48,3%
Peinture et plâtrerie	239	190	158	165	280	96	34,3%
Métallurgie <sup>1</sup>		174	173	185	200	166	83,0%
Boucherie-charcuterie	0	0	0	2	0	2	
Pierre naturelle <sup>1</sup>		22	17	20	14	12	85,7%
Location de services	77	62	63	84	85	6	7,1%
Carrelage / poêlerie-fumisterie	59	55	51	22	71	25	35,2%
Nettoyage	25	28	18	21	25	17	68,0%
Menuiserie	355	305	0	0	340	202	59,4%
Industrie et artisanat	214	0	0	0	0	0	
Autres	153	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>1 573</b>	<b>1 412</b>	<b>992</b>	<b>983</b>	<b>1 649</b>	<b>925</b>	<b>56,1%</b>

Source : CMTBE

Remarques :

- Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne
- <sup>1</sup>En 2019, ces branches ont été comptabilisées sous « Industrie et artisanat » et « Autres ».
- La réalisation des contrôles n'est pas systématiquement confiée au Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE) pour toutes les branches disposant d'une CCT étendue. Dans l'hôtellerie et la restauration par exemple, l'office de contrôle de la CCNT procède lui-même aux inspections.
- Menuiserie : étant donné que la CCT n'est pas étendue, les contrôles ont été indiqués dans le tableau 5 (sans CCT étendue) en 2021-2022.

**Tableau 7 Contrôles conformément à la loi fédérale sur le travail au noir (LTN), canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019	2020	2021	2022	2023		
	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nombre réel	Nbre théorique d'après CP	Nbre réel au 31.12.	Proportion
Construction, génie civil, second œuvre	229	236	190	288	340	249	73,2%
Hôtellerie et restauration	323,5	133	120	188	170	164	96,5%
Industrie/artisanat	87,5	30	25	31	50	28	56,0%
Commerce	35,5	51	51	39	50	55	110,0%
Location de services	32	56	72	68	80	29	36,3%
Divers	161,5	225	191	140	160	78	48,8%
Menuiserie				32			
<b>Total</b>	<b>869</b>	<b>731</b>	<b>649</b>	<b>786</b>	<b>850</b>	<b>603</b>	<b>70,9%</b>

Source : CMTBE

Remarques :

- Nbre théorique d'après CP = nombre de contrôles fixé selon la convention de prestations avec le canton de Berne

– Parmi les prestataires de services étrangers, une personne contrôlée correspond à 0,5 contrôle. En revanche, une personne contrôlée parmi les prestataires de services suisses correspond à un contrôle.

### 3.3 Procédures et sanctions

**Tableau 8 Procédures pour suspicion de travail au noir et infractions aux conditions de rémunération et de travail et à la loi sur les travailleurs détachés, canton de Berne, 2019 – 2023**

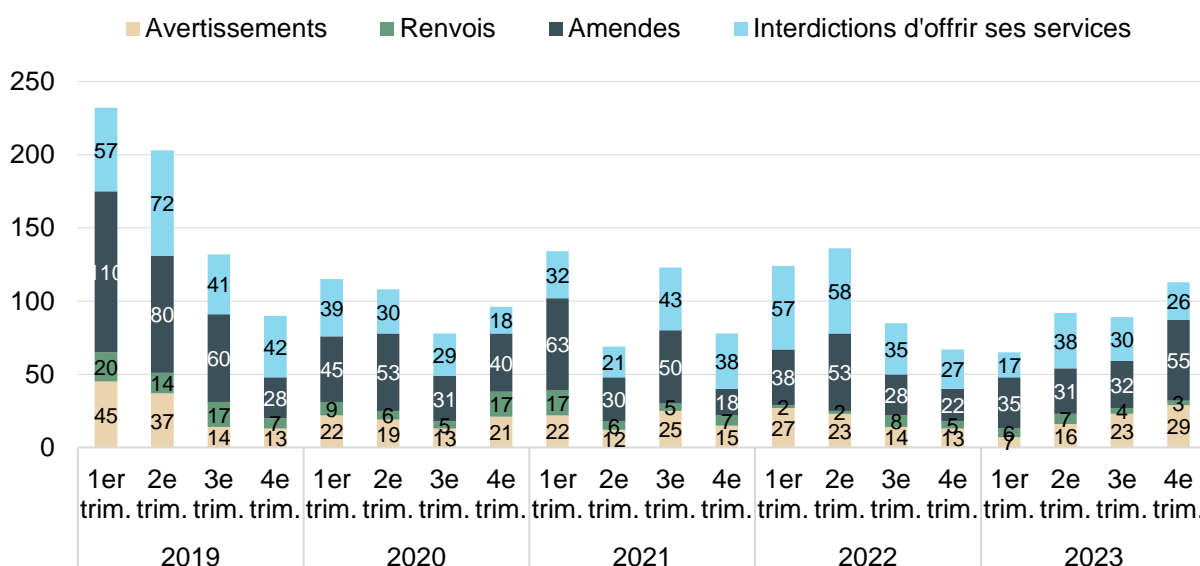
	2019	2020	2021	2022	1-4 <sup>e</sup> trim. 2023
	Total	Total	Total	Total	Total
<b>Total procédures</b>	<b>2 283</b>	<b>2 336</b>	<b>2 621</b>	<b>2 209</b>	<b>1 650</b>
Procédures en cours	886	928	1 451	1 014	625
Nouvelles procédures	1 397	1 408	1 170	1 195	1 025
- LTN	449	383	385	439	455
- CO	260	418	326	357	190
- LDét	688	607	459	399	380
<b>Total procédures achevées</b>	<b>1 355</b>	<b>881</b>	<b>1 290</b>	<b>1 645</b>	<b>1 327</b>
Sanctions	992	618	650	933	736
- LTN	269	166	182	442	279
- CO	67	54	63	73	94
- LDét	656	398	405	418	363
Suspicion non confirmée	363	263	640	712	591

Source : Office de l'économie

Remarque :

– Les procédures sont menées dans le cadre constitué par la loi fédérale sur le travail au noir (LTN), par le contrôle des conditions de salaire et de travail selon le code des obligations (CO) et par la loi sur les travailleurs détachés (LDét).

**Fig. 12 Sanctions pour infraction à la loi sur les travailleurs détachés, canton de Berne, 2019 – 2023**



Source : Office de l'économie

Remarques :

– Avertissements : pour toutes les infractions à la LDét, un avertissement peut être prononcé.

- Renvois : En cas de violation de l'obligation de fournir la documentation, la suspension des travaux peut être ordonnée et il peut également s'avérer nécessaire que la personne concernée quitte son poste de travail. Cette personne peut également être sanctionnée par une amende.
- Amendes : En cas d'infractions aux conditions de salaire et de travail, à l'obligation d'annonce ainsi qu'à l'obligation de fournir la documentation, des amendes de 30 000 francs au maximum peuvent être prononcées. Les entreprises étrangères qui ne paient pas les amendes se voient interdire d'offrir leurs services en Suisse.
- Interdictions d'offrir ses services en Suisse : En cas de violation de l'obligation de fournir des renseignements, en cas de non-paiement d'amendes et en cas d'infractions graves aux conditions de salaire et de travail, une sanction est prononcée, interdisant à l'entreprise concernée d'offrir ses services dans toute la Suisse pour une durée d'un à cinq ans.

### 3.4 Commission cantonale du marché du travail (CCMT)

**Tableau 9 Cas particuliers traités par la CCMT, canton de Berne, 2019 – 2023**

	2019		2020		2021		2022		1-4 <sup>e</sup> trim. 2023	
	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus	PC	Abus
Industrie automobile	3	2	0	0	3	2	0	0	0	0
Construction	0	0	0	0	0	0	0	0	5	4
Commerce de détail	1	1	1	0	1	1	1	0	0	0
Restauration	1	1	1	1	1	1	1	1	0	0
Horticulture	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Garde d'enfants	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0
Personnel auxiliaire foires/ manifestations/congrès	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Agriculture	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Construction de machines	4	4	3	1	4	4	3	1	5	4
Pharmacie/Alimentation	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
Services personnels/ divertissements	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0
Transport	0	0	1	1	0	0	1	1	0	0
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>

Source : Office de l'économie

Remarque :

– PC = Procédures de conciliation

Exemple pour 2023 :

En 2023, la CCMT a dû recourir à une procédure de conciliation dans 10 cas où elle soupçonnait une sous-enchère abusive par rapport aux salaires usuels pour la branche et le lieu. Dans 8 cas, elle a conclu qu'il s'agissait d'abus par rapport aux salaires usuels pour le lieu et la branche.

**Tableau 10 Branches/professions avec salaire minimum fixé**

Accompagnateur·trice socio-professionnel·le	Construction de lignes électriques
Assistant·e en gestion de projet (fabrication de meubles)	Logistique
Industrie automobile	Construction de machines
Contrôleur·euse de matériaux / de matériaux de construction	Massages (non médicaux) dans le domaine du bien-être
Ouvrier·ère du bâtiment polyvalent (sans CCT à caractère obligatoire)	Montage réseaux + WLAN
Conseiller·ère dans le domaine de l'informatique	Montage de stands de foire
Poseur·euse de revêtements de sols	Mesure de réseaux de communication mobile ; géomètres
Aides de bureaux	Traitement des métaux
Danseur·euse de cabaret	Montage de plafonds et aménagement intérieur (sans CCT à caractère obligatoire)
Dessinateur·trice CAD	Technique médicale
Commerce de détail	Montage installations publicitaires
Installations de loisir	Alimentation + Pharmacie, sans formation
Fleuriste	Opticien·ne
Jardinier·ère	Auxiliaire de nettoyage (sans CCT à caractère obligatoire)
Hôtellerie-restauration (sauf CCT étendue)	Employé·e·s d'agence de voyage
Vitrierie (artistique)	Guide de voyage
Fabrication de verre (industriel)	Ventes + Marketing
Industrie graphique	Transport ferroviaire
Personnel auxiliaire foires/événements/congrès	Soudeur·euse
Construction en bois	Ingénieur·e logiciel
Nettoyage industriel	Machinistes de plateau
Conseiller·ère TIC	Professeur·e de plongée
Développeur·euse d'applications TIC	Conseiller·ère en télécommunication
Supporter TIC	Nettoyage de textile
Ingénieur·e (architecture/ingénierie)	Gardien·ne d'animaux
Décoration d'intérieur	Chauffeur·euse en tournée (avec expérience professionnelle)
Fromager·ère	Branche des transports
Esthéticien·ne	Déménagement
Articles en matière plastique ; fabrication/montage	Dentistes, assistant·e·s dentaires
Service de courrier	Montage de tentes
Agriculture	Distribution de publicités

Source : Office de l'économie